

# Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague B

## ACADÉMIE : AMIENS

Établissement : Université de Picardie Jules Verne

Demande n° S3LP120002716

Dénomination nationale : Santé

Spécialité : Technologies de compensation des incapacités physiques

## Présentation de la spécialité

Cette licence professionnelle apporte, depuis son ouverture en 2002, des compétences techniques et commerciales pour assurer le conseil et la vente de matériels médico-techniques qui aident les personnes atteintes d'un handicap physique. Ces compétences techniques permettent de travailler en collaboration avec les ergothérapeutes. Les métiers sont ceux de technico-commercial dans les sociétés de vente et de location de matériels techniques dans le domaine du handicap. La formation, localisée à Amiens, est portée par l'Institut universitaire de technologie d'Amiens, en collaboration avec la Faculté de médecine, et en partenariat avec le lycée technique Edouard Branly d'Amiens. Elle accueille un public en formation initiale.

## Indicateurs

Principaux indicateurs (moyenne sur 4 ans ou depuis la création si inférieure à 4 ans) :

Nombre d'inscrits	11
Taux de réussite	97 %
Pourcentage d'inscrits venant de L2	13 %
Pourcentage d'inscrits en formation initiale (hors apprentissage et contrats de professionnalisation)	97 %
Pourcentage d'enseignements assurés par des professionnels	51 %
Pourcentage de diplômés en emploi : 1 enquête nationale 3 enquêtes à de l'établissement	100 % de 80 % à 100 %

## Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

Cette licence est une formation spécifique qui répond aux besoins de développement de compétences professionnelles dans le champ de la santé publique au sein duquel il existe de réels débouchés. La formation satisfait donc aux besoins locaux, mais les effectifs et l'attractivité de la licence sont cependant assez limités. Il semble à cet égard que les projections sur les effectifs pour le prochain contrat quadriennal soient peu réalistes, à moins de développer une toute autre politique de recrutement qui n'apparaît pas au dossier.

La réussite au diplôme est très bonne. L'insertion professionnelle paraît bonne de prime abord, mais les taux de réponses aux enquêtes sont peu élevés et certaines données sont contradictoires : les résultats des enquêtes du dossier principal donnent de très bons taux d'emploi, une insertion rapide et dans les métiers correspondants, mais celles du dossier d'auto-évaluation des deux dernières années sont bien moins favorables en termes de taux d'emploi. La stabilisation des diplômés dans l'emploi, face à la confrontation aux réalités des métiers, semble expliquer ces divergences. Suite aux recommandations faites lors du dernier renouvellement, la place des intervenants professionnels a été renforcée.

Le dossier aurait cependant dû apporter plus de précisions sur l'organisation, le pilotage de la formation et le rôle du conseil de perfectionnement. Les coefficients des unités d'enseignements ne sont pas fournis, mais les crédits européens, dont la répartition est détaillée, sont modulés dans les unités d'enseignements de façon non conforme à la réglementation.

- Points forts :
  - Cette formation répond à une demande sociale.
  - Une insertion professionnelle réalisée dans les métiers concernés.
  - Le très bon taux de réussite.
  
- Points faibles :
  - L'attractivité et les effectifs faibles.
  - Des données d'insertion contradictoires, notamment sur les recherches d'emploi.
  - Des précisions insuffisantes sur le pilotage et l'organisation.
  - L'absence d'analyse prospective, notamment sur les recrutements.

## Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

## Recommandations pour l'établissement

Il faudrait veiller à renforcer l'attractivité de la formation afin de disposer d'un nombre de candidatures permettant d'atteindre l'objectif d'accroissement des inscrits dans la formation. Une politique volontariste, notamment de communication active à l'intérieur mais également hors de l'établissement, pourrait contribuer à atteindre cet objectif. Le conseil de perfectionnement devrait se saisir de la question pour apporter des propositions d'action en la matière et pour analyser les difficultés rencontrées par les diplômés, qui ressortent des résultats des enquêtes du document d'auto-évaluation.

Le conseil de perfectionnement pourrait également réfléchir à la perspective d'ouverture en apprentissage, afin de développer l'attractivité de la formation et faciliter l'insertion des diplômés. Il conviendra également de veiller à ce que soit respecté le rapport réglementaire de un à trois concernant les coefficients des éléments constitutifs des unités d'enseignements.